

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des retraités Question écrite n° 43729

Texte de la question

M. Gérard Cherpion appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inquiétude ressentie par les syndicats professionnels de l'enseignement privé catholique à la suite de discussions qui ont eu lieu, depuis plusieurs mois, avec son ministère pour clarifier le statut spécifique des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et réétudier les éléments de leur retraite. Il semble que des engagements fermes pris par le gouvernement n'aient pas été respectés, ce qui entraîne chez les personnels concernés une déception dont les conséquences pourraient être regrettables. Il souhaite connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Les enseignants du privé comparent leur situation matérielle aux enseignants titulaires de l'enseignement public, et souhaitent plus particulièrement que leur engagement soit pleinement reconnu y compris dans la prise en charge de leurs pensions de retraite. Il s'agit ici d'un sujet très important dont les implications juridiques et financières doivent être mesurées. Pour ce faire un groupe de travail a été constitué par le précédent ministre de l'éducation nationale. Des propositions ont été formulées afin de clarifier une situation juridique complexe et examiner les moyens d'améliorer les prestations de retraites des maîtres du privé. Ces travaux constituent une solide base de travail pour engager une concertation officielle. Celle-ci interviendra dans les semaines à venir, avec les principales organisations représentatives des maîtres.

Données clés

Auteur: M. Gérard Cherpion

Circonscription: Vosges (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 43729 Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : éducation nationale Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5243 **Réponse publiée le :** 3 août 2004, page 6054